



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Crise des sous-marins

Question au Gouvernement n° 4303

Texte de la question

CRISE DES SOUS-MARINS

M. le président. La parole est à Mme Sonia Krimi.

Mme Sonia Krimi. La duplicité, le mépris et l'indécence ne doivent jamais s'inviter dans une relation amicale. Et que dire lorsque cette relation est plusieurs fois centenaire ?

La duplicité : celle qui consiste à négocier dans le dos de la France. Le mépris : ne pas prendre la peine d'informer selon les usages. L'indécence : invoquer un choix technologique quand on connaît l'excellence de notre industrie de défense – et je salue la réaction exceptionnelle de Naval Group, qui se distingue des autres.

Chez nous, dans le Cotentin, particulièrement à Cherbourg, l'industrie navale est un des cœurs vibrants. Derrière ces décisions unilatérales, il y a des familles, des emplois directs et indirects, des entreprises sous-traitantes. Nous n'acceptons pas d'être les victimes silencieuses de ce coup de poignard dans le dos.

L'administration américaine considère que sa « guerre froide » contre la Chine l'autorise à s'asseoir sur notre pays et sur l'Europe. Ce retournement de situation montre l'urgence de fonder une défense européenne. La France, vous l'avez rappelé, madame la ministre, est une puissance dans l'Indo-Pacifique, avec 1,6 million de Français présents. C'est le moment de fonder une souveraineté stratégique européenne.

Que penser d'un allié dont la parole n'est plus d'or ? Aujourd'hui la France, demain l'Allemagne ; aucun pays d'Europe, aucun allié de l'OTAN n'est à l'abri. Face à une crise transatlantique sans précédent depuis 2003, quelle sera la réponse ferme de notre pays ? Quel soutien envisager pour nos territoires meurtris ?

Je tiens, enfin, à affirmer que rien ne justifie la délectation honteuse de certains face à ce mauvais coup porté à la France. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*) Les groupes de la majorité...

M. le président. La parole est à Mme la ministre des armées.

Mme Florence Parly, ministre des armées. Je partage en tout point votre analyse. Je l'ai dit tout à l'heure, il ne s'agit pas simplement de la rupture d'un contrat portant sur un programme d'armement majeur entre la France et l'Australie mais d'une rupture de confiance entre alliés et d'un tournant stratégique.

S'agissant de l'Australie, qui décide de confier entièrement son avenir aux États-Unis face à la menace chinoise, je voudrais rappeler les paroles du premier ministre de ce pays, importants pour nous tous et pour notre industrie navale : les sous-marins de la classe Attack que nous devons construire sont les meilleurs du monde dans le domaine des sous-marins conventionnels. La dénonciation du contrat n'est donc pas motivée par des

raisons tenant à la qualité des produits fournis par Naval Group, mais pour des raisons de convenance.

M. Christian Hutin. Mais que fait-on ?

Mme Florence Parly, ministre . Cela n'a donc rien à voir avec notre industrie et la qualité de nos produits.

Les États-Unis sont de plus en plus focalisés sur l'Indo-Pacifique et sur la Chine, et n'hésitent donc plus à s'asseoir sur les intérêts et le dialogue avec leur plus vieil allié, la France.

Cela a également des implications pour l'Europe. Après le retrait américain de Kaboul, la crise australienne nous montre que nous ne pouvons compter que sur nous-mêmes et que l'Europe doit se donner les moyens d'agir.

Alors que faisons-nous ? Dans l'immédiat, nous apportons tout notre soutien à Naval Group et à notre industrie, dont les performances ont été à la hauteur. L'État est mobilisé pour défendre le groupe face au client australien, qui porte l'entière responsabilité de cette rupture. Je ne peux en dire plus, les négociations commencent.
(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)

Données clés

Auteur : [Mme Sonia Krimi](#)

Circonscription : Manche (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4303

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Armées

Ministère attributaire : Armées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 septembre 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [22 septembre 2021](#)